



FORMATION CONTINUE 2025

BIARRITZ

PROCEDURE CIVILE

ACTUALITES DE LA PROCEDURE CIVILE : CONNAÎTRE, COMPRENDRE ET APPLIQUER !

Natalie FRICERO

Professeure émérite des universités
(Université Côte d'Azur)

Membre du Conseil national de la médiation

Doyenne du pôle justice civile à l'Ecole nationale de la magistrature

Ancien membre du Conseil Supérieur de la Magistrature

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de :

- Maîtriser l'actualité législative et jurisprudentielle de première instance ;
- Mettre en place une stratégie judiciaire incluant la politique nationale de l'amiable ;
- Gérer la preuve civile et commerciale ;
- Décrypter les grandes évolutions jurisprudentielles et la réforme de la procédure d'appel.

Pré requis : Être avocat.

Programme :

I - Vendredi matin :

- La stratégie contentieuse face à l'amiable
- Les nouveaux schémas procéduraux applicables devant le tribunal judiciaire en procédure écrite avec avocat obligatoire

II - Vendredi après-midi :

- Actualité de la procédure orale devant le tribunal judiciaire
- Actualité de la preuve
- Gestion des incidents

III - Samedi matin : Décryptage des grandes évolutions jurisprudentielles et de la réforme de la procédure d'appel

- Les conditions générales pour former appel
- L'actualité de la procédure d'appel
- La procédure ordinaire avec représentation obligatoire
- La procédure de fixation à bref délai
- La procédure sans représentation obligatoire
- Les incidents de la procédure d'appel

Moyens pédagogiques :

Conférence avec échanges interactifs.

Remise d'un support pédagogique lors de la séance.

Modalités d'évaluation de la formation :

Quizz d'atteinte des objectifs adressé à l'issue de la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière) et 3 (Niveau "Expert" s'adressant aux spécialistes et praticiens confirmés de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2025 signée entre le FIF PL et l'EFA, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Date de création : 13/01/2025

Mise à jour : 13/01/2025